

A.T.E.N.

Société en nom collectif au capital de 10.000 euros
Siège social : 9-11 Allée de l'Arche - 92032 Paris La Défense cedex
827 736 182 RCS NANTERRE

Ci-après la « **Société** »

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES EXTRAORDINAIRES
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq et le treize juin à 11h, les associés de la Société se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée par la gérance conformément aux dispositions statutaires.

Sont présentes ou représentées :

- **AREAS NORTHERN EUROPE**, société par actions simplifiée au capital de 37.500 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 524 959 665, dont le siège social est fixé au 9-11 Allée de l'Arche - 92032 Paris La Défense, propriétaire de neuf mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf parts en pleine propriété,
ci.....**9.999 parts**

représentée par son Président, Monsieur Yves LACHERET,

- **HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE (H.R.C.)**, société par actions simplifiée au capital de 5 310 457 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 379 455 231, dont le siège social est sis 9-11 allée de l'Arche – 92032 Paris La Défense cedex, propriétaire d'une part en pleine propriété,
ci.....**1 part**

représentée par son Président, Monsieur Yves LACHERET,

(ci-après les « **Associés** »)

Total des parts présentes ou représentées : dix mille parts en pleine propriété sur les dix mille parts composant le capital social de la Société (10 000 parts sur 10 000 parts).

Le Commissaire aux Comptes, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Charles DASSONVILLE (ci-après le « **Président** »).

Le Président constate que tous les Associés sont présents ou représentés, que l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- Les statuts de la Société
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare que l'ensemble des documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux Associés, ont été tenus à la disposition de ceux-ci au siège social, dans les délais légaux, ce dont l'Assemblée Générale lui donne acte.

Le Président rappelle que les Associés ont été convoqués en assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social de la Société ;
2. Modification corrélative de l'article 5 des statuts ;
3. Prise d'acte de la démission d'un Co-gérant ;
4. Nomination d'un nouveau Co-gérant et fixation de ses pouvoirs ;
5. Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités

Le Président donne ensuite lecture des différents rapports, puis ouvre la discussion. Après diverses discussions, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés décide de transférer, à effet au 1er juillet 2025, le siège social de la Société actuellement situé « 9-11 allée de l'Arche, à Paris La Défense cedex (92032) », pour le fixer « 150 Boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen sur Seine ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit :

« **Article 5 : Siège social**

Le siège de la Société est fixé au : 150 Boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen sur Seine »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Madame Anne-Sophie DHERBECOURT de son mandat de Co-gérante à compter de ce jour et la remercie pour l'ensemble du travail accompli.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition de Monsieur Charles DASSONVILLE, Co-gérant, propose de désigner, en application de l'article 14 des statuts de la Société, la société AREAS NORTHERN EUROPE en qualité de Co-gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des Associés donne tous pouvoirs à la société « Medialex», ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

* * * * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

DocuSigned by:

8AEA3C01C59F48E...

AREAS NORTHERN EUROPE
Représentée par Monsieur YVES LACHERET

DocuSigned by:

8AEA3C01C59F48E...

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE (H.R.C.)
Représentée par Monsieur YVES LACHERET